

## Compte-rendu du conseil municipal du 18 mai 2017

**Conseillers et conseillères Présents :** Laetitia BREYSSE - Joseph CHANAL - Marie-Hélène CHAPUIS - Thierry DEFAY - Jacky FERRET - Teddy GARDES - Pierre GENTES - Virginie LAFFONT- Chantal REYNAUD - Alain SABATIER

**Conseillers et conseillères absents :** Bernard MARTIN (procuration Pierre GENTES)

**Secrétaire de séance :** Laetitia BREYSSE

**Copie :** Martine CHAMBLAS (Secrétaire de mairie)

### **Ordre du jour :**

- 1) Travaux du bureau études fluides salle polyvalente et église de Laussonne.
- 2) Adhésion groupement de commande pour l'achat d'énergies avec le SDE.
- 3) Demande de Sabine LEBUY pour louer des communaux.
- 4) Bilan et décision suite à la réunion publique des Badioux du 15 mai 2017.
- 5) Démission de Corine BRUCHET de sa fonction de conseillère municipale
- 6) Adhésion de la commune de Laussonne à l'OT intercommunal pour un montant de 60 euros.
- 7) Consommation de photocopies couleurs en forte hausse à l'école publique
- 8) Arpentage parcelles AN96 et AN444 pour accès maison Galand et parcelle AN97
- 9) Courrier d'information d'Enedis du 5 mai 2017.
- 10) Divers

\*\*\*\*\*

### **1) Travaux du bureau études fluides salle polyvalente et église de Laussonne**

La salle polyvalente de Laussonne est très fréquentée par le secteur associatif, par les collectivités mais aussi pour des manifestations privées. La volonté du conseil municipal de réaliser des travaux pour faire des économies de chauffage, mettre en place un système de commande mieux adapté que l'existant, réduire les pertes thermiques qui datent de plusieurs années.

En vue de réaliser ces travaux, la commune a lancé une consultation de BET pour étudier le système de chauffage le mieux adapté à mettre en œuvre et chiffrer ce besoin (missions : DIAG/ESQ + AVP + DCE/ACT + DET + AOR).

Dans un tranche conditionnelle, il est demandé de faire une offre pour le chauffage de l'église.

Sur trois bureaux d'études consultés, deux ont fait une offre :

- AVP Ingénierie pour un montant de 5950 €HT (7140 €TTC) pour la salle polyvalente. Une tranche conditionnelle d'un montant de 800 €HT (960 €TTC) soit un total de 6750 €HT (8100 €TTC) pour la salle polyvalent et l'église.
- AUVERFLUIDE pour un montant de 12560 €HT (15072 €TTC) pour la salle polyvalente. Une tranche conditionnelle d'un montant de 4960 €HT (5952 €TTC) soit un total de 17520 €HT (21024 €TTC) pour la salle polyvalent et l'église.

La commission AOP s'est réunie le 28 avril 2017 et recommande de retenir l'offre de AVP Ingénierie pour un montant de 6750 €HT (8100 €TTC) salle polyvalente + église.

Après en avoir délibéré le conseil municipal retient unanimement le Bureau d'études AVP Ingénierie que propose la commission AOP.

Dés que le BE étude aura proposé une solution chiffrée une demande d'aides financières vers la Région, le département (copie CAUE) et vers du leader. Il faudra monter une fiche descriptive du projet (mode Leader) associée à l'estimatif produit par le BE.

### **2) Adhésion groupement de commande pour l'achat d'énergies avec le SDE**

Par mail du 4 mai 2017, M le Président du SDE (Syndicat Départemental d'Energie) propose aux communes d'adhérer à un groupement de commandes (1) pour l'achat d'énergies (électricité et/ou gaz naturel) dont le syndicat est membre pilote.

Si la commune souhaite donner suite à cette proposition elle doit le faire avant le 20 juin 2017.

L'appel à offre que va lancer le SDE est fondé sur un critère de prix mais aussi et surtout de sécurité.

A compter du 31/12/2017 si la puissance est supérieure à 36 KVA il y aura nécessité de re-consulter.

Le SDE43 s'appuie sur un groupement dans l'ouest de la France où cela existe.

Le SDE43 a intégré ce groupement sur délibération de ce dernier il y a quelques mois.

Le futur contrat est de 2 ans + 2 ans.

Les contrats en cours ne sont pas modifiés, même si on intègre le groupement on attend la fin du contrat.

La liste des sites est à mettre dans le contrat (PDL par PDL) y compris l'éclairage public.

La facture revient à la mairie.

Nota : suite à une question posée sur le sujet, ce mode de consultation n'affaiblit pas pour autant les entreprises de services publics comme Enedis qui assure un service public de proximité et qui doit le rester. De même il faudra veiller à ce que la qualité du service du réseau de distribution électrique ne se dégrade pas.

Un modèle de délibération est joint au dossier ainsi qu'un mandat délivré au SDE.

(1) Ce groupement de commandes est initié par 9 départements : l'Aveyron, le Lot, le Cantal, la Corrèze, le Gers, le Tarn, la Haute-Loire, etc. Après en avoir délibéré le conseil municipal donne unanimement son accord pour adhérer au groupement d'achat présenté par le SDE43.

### **3) Demande de Sabine LEBUY pour louer des communaux**

Par courrier du 4 mai 2017, Mme Sabine Lebuy demeurant dans le village des Engoyaux demande à louer les terrains communaux situés aux Engoyaux dont elle a entendu dire que M. Jacques Mialon ne voulait plus les louer.

A notre connaissance et sans que se soit exhaustif, il loue les parcelles AD 332 et AD382.

Le conseil municipal demande à M le Maire de répondre à Sabine LEBUY pour lui préciser que M Jacques MIALON n'a pas informé la mairie de son intention de mettre un terme à la location des parcelles AD332 et AD382.

### **4) Bilan et décision suite à la réunion publique des Badioux du 15 mai 2017.**

La réunion publique de Badioux s'est tenue lundi 15 mai 2017 à 18h00 dans l'assemblée des badioux et échanger sur les sujets suivants :

4-1) Chantier de restructuration des réseaux et séparation des eaux pluviales et d'assainissement dans le village des Badioux (délibération du conseil du 29 juin 2015)

A) Pour le Syndicat (montants sous réserve)

- MOE : 14106 €HT dont 6000 €HT commune et 8000 €HT (Syndicat)
- Montant EU = 80056 €HT (concerne le SIEA)
- Montant EP (potable) = 42340 €HT (concerne la SIEA)

Total Syndicat des eaux : 122396 €HT + 8000 €HT = 130396 €HT

B) Pour la commune (montants sous réserve)

- Montant E pluviale et réseau électrique = 87564 €HT (concerne la commune de Laussonne)
- Montant réseau éclairage public = 35322 €HT
- Montant réseaux Telecom = 10295 €TTC

Total commune : 133181 €HT + 6000 €HT = 139181 €HT

C) Les subventions que la commune a obtenues :

- Montant aide télécom = 8 x 761 ml soit 5760 €
- Montant de la subvention (séparation EP) du Conseil départemental = 17790 €
- Leader = 7064,57 € (20% du montant estimé) sur le réseau éclairage public
- Montant subvention SDE 45% = 17510 €

Total subvention pour la commune = 48125 € (35 % de l'ensemble)

Le maire rappelle qu'une réunion publique d'information et de concertation sur ce chantier s'est tenue le 31 juillet 2015 à l'assemblée des Badioux.

4-2) Positionnement des conteneurs OM dans le Village

Les conteneurs individuels OM sont en place sur la commune de Laussonne mais il reste encore le village de Badioux et une partie de village de Laussonne à équiper de conteneurs individuels.

Teddy Gardes présente un plan des rues du village pour le passage du camion d'enlèvement des containers OM et pour le futur positionnement des containers individuels quand il n'est pas possible de le laisser chez soi. Idée d'une plateforme à proximité de la maison Jamon (6 à 7 emplacements).

La population signale que de nombreux containers sont à remplacer pour des causes diverses. Il faut appeler le SICTOM au n° 04 71 59 82 93.

4-3) Donner un nom aux rues et un n° aux maisons dans le village des Badioux

Un premier travail préalable qui a été fait pour donner un nom aux rues, en s'inspirant de patrimoine et de l'histoire locale. Présentation d'un avant projet par Jacky Ferret.

Ce plan des rues est présenté à l'assemblée avec des noms possibles. On se donne 6 mois environ pour boucler ce dossier. Avec la mise en place de la fibre optique dans les années qui viennent (5 ans et plus) il faudra donner un nom et un n° aux rues et aux habitations qui seront desservies, nécessaires aussi pour les services d'urgence.

4-4) Avenir du chemin n° 92

Pour information M le Maire rappelle la réunion publique de concertation en date du 23 octobre 2009 à l'assemblée des Badioux. Il rappelle également que le conseil municipal de Laussonne a délibéré en date du 1 juillet 2010 (confirmée par une délibération du 18 mars 2011) sur le refus d'ouverture de ce chemin n°92 (seulement pour la partie concernée c'est-à-dire située entre les parcelles AX 53, AX 200 et AX201 appartenant à M. JJ Masson).

Ce chemin n'est pas utilisé depuis des années (plus de 45 ans) et que lors des travaux du remembrement en 1974 -1976, les élus municipaux ont estimé qu'il était inutile. Il rappelle également que ce qui a été retenu ne peut pas être remis en cause car s'il devait s'ouvrir, il pourrait servir de voie de transfert d'eau de pluie pouvant inonder des maisons en aval et serait source d'accident potentiel avec des engins motorisés. Il faut donc considérer que cette affaire est définitivement close. La commune de Laussonne ne peut pas prendre une telle responsabilité.

La vente de cette emprise de chemin entre les parcelles concernées (AX 53 et AX200-201-16) au seul riverain le plus proche (M. Jean-Jacques Masson) souhaitée par les membres présents afin de mettre un terme à cette affaire. Jean-Jacques Masson se propose d'ouvrir un chemin du côté de la carrière (chemin du concasseur) à ses frais en instituant un droit de passage pour les piétons et les VTT mais serait interdit aux engins motorisés pour cause de risque d'accident aux personnes et autre dégradation des biens.

Après en avoir délibéré le conseil municipal confirme unanimement qu'il est d'accord pour vendre l'emprise de chemin d'exploitation n° 92 entre les parcelles AX 53, AX 200 et AX201, lui appartenant. La délibération ne fera pas mention du

passage que propose de réaliser Jean-Jacques Masson. Il est rappelé que cette emprise fait partie du domaine privé de la commune (ce n'est pas du domaine public).

#### **5) Démission de Corine BRUCHET de sa fonction de conseillère municipale**

Par courrier du 9 mai 2017, Mme Corine BRUCHET présente sa démission de sa fonction de conseillère municipale.

Le conseil municipal en prend acte. M le Maire transmettra à la Préfecture.

#### **6) Adhésion de la commune de Laussonne à l'OT intercommunal pour un montant de 60 euros.**

Le montant de l'adhésion pour une commune est de 60 € pour 2017.

M le Maire fait remarquer que le rôle du président (Thierry Leclerc) et de son équipe est difficile et qu'il y a lieu de le soutenir dans son action de développement du tourisme sur ce territoire.

Après en avoir délibéré le conseil municipal donne unanimement son accord pour cette adhésion.

#### **7) Consommation de photocopies couleurs en forte hausse à l'école publique**

M le Maire présente aux élus un tableau des coûts de fonctionnement pour l'impression à l'école publique de Laussonne et la crèche en pointant plus particulièrement le dérapage de l'impression couleur.

Le conseil municipal demande à Thierry Defay d'organiser la communication et la concertation nécessaire auprès des enseignants ou autres et de mettre en place un contrôle de l'utilisation de l'imprimante que ce soit pour l'école primaire ou encore pour la crèche.

#### **8) Arpentage parcelles AN96 et AN444 pour accès Maison Galand et parcelle AN97**

M le maire a reçu en mairie en date du 16 mai 2017 à 9h00 les familles : Masson - Prades (vendeurs) et Alvergnas – Merlin (acquéreurs).

- Il est convenu que la répartition serait de 37000 € payé par la famille Alvergnas-Merlin et 43000 € payé par la commune.

- Il est convenu qu'il est indispensable de faire réaliser une division de parcelle AN96 (séparation partie garage et logement à l'étage). Division à la charge des acquéreurs.

- Il est convenu de réaliser l'arpentage d'une bande de terrain sur la parcelle AN444 (appartenant à Martine Kaminski) pour donner un accès à la maison Galand et à la parcelle AN97. Arpentage à la charge de la commune.

Négociation sur le prix de vente de cette bande terrain dont la superficie serait de l'ordre de 180 m2. Le vendeur parle de 20 à 25 €. J'ai indiqué que le prix proposé par la commune serait le même que celui proposé pour la réalisation d'un parking route des Estables (entre les écoles) ou pour l'extension de l'éco point derrière la caserne des pompiers. Le prix d'achat de l'emprise des terrains était de 15 €/m2.

- Il est également convenu que la transaction vente-acquisition devrait se réaliser dans l'été 2017.

Le conseil municipal donne unanimement son accord sur ce qui est convenu entre les partis à savoir, le montant de 37000 € payé par la famille Alvergnas-Merlin et le montant de 43000 € payé par la commune. Il donne également son accord pour la division des parcelles concernées (AN95 et AN96). Par ailleurs, il confirme le prix de 15 € par m2 pour l'acquisition de 180 m2 environ de terrain pour la réalisation d'une voirie d'accès.

#### **9) Courrier d'information d'Enedis du 5 mai 2017.**

Par mail du 5 mai 2017 adressé à M le Maire, M Daniel Joubert (Enedis) renouvelle une information qui remonte à plus d'un an concernant le remplacement des compteurs actuels d'électricité (puissance inférieur à 36 KVA) par des compteurs communicants Linky. Cette obligation légale s'impose au distributeur Enedis concessionnaire et gestionnaire du réseau public de distribution d'électricité. C'est ainsi que d'ici la fin du premier semestre 2021, Enedis devra avoir remplacé 90% des compteurs actuels par des compteurs communicants dans les communes. A ce jour, plus de 4 millions de compteurs ont été installés dans plus de 2300 communes.

A la fin de ce premier semestre 2017, ce déploiement devient d'actualité pour notre territoire avec la pose des premiers compteurs en masse à partir du mois de juin prochain. Une communication sera faite dans le prochain bulletin municipal.

#### **10) Divers**

**10-1) Superette Vital :** Il y a un contrat avec Casino jusqu'au mois de juillet 2018 (premier contrat de 5 ans et second de 2 ans). L'avenir de cette superette reste d'actualité quant à son avenir. Le propriétaire des locaux prendra la décision de céder pour transmettre l'activité ou d'arrêter à l'échéance de juillet 2018. Une telle activité représente un besoin indispensable pour la population locale et ce service doit être pérennisé.

#### **10-2) Ouverture Institut de beauté**

L'ouverture est prévue jeudi 1 juin 2017 dans les locaux de l'ancien bureau de poste place de l'église. Sujet de presse à prévoir pour marquer l'ouverture.

**10-3) M Bouneau s'installe auto-entrepreneur.** Il fabrique des objets de décoration en bois tourné ou autres. Il réalise sa production dans le garage de son habitation avec l'accord du propriétaire et de la mairie. Il vendra sur les marchés dont celui de Laussonne.

#### **10-4) Distribution de Laussonne-Infos de juin 2017.**

La distribution est assurée par les élus. Une attention particulière toutefois sur le fait que quelques personnes se plaignent de ne pas le recevoir (Alain Gibert - Rémi Benoit - etc). Les élus assurent que ces signalisations seront traitées.

#### **10-5) Mécenat de Michelin sur du patrimoine local.**

Thierry Defay informe le conseil que Michelin souhaite investir des fonds par le biais de mécénat sur du patrimoine local à hauteur de 10000 € rien que sur la Haute Loire cette année. Différents projets seront subventionnés. Le tableau dans l'église de Laussonne qui présente l'ange qui libère Saint Pierre de ses liens pourrait être présenté car il mérite d'être restauré. Annie Gentes rédigera une note de présentation historique de ce tableau qui sera jointe au dossier. De son côté, Thierry Defay va rechercher le type de dossier à présenter.

#### **10-6) Panneaux de Basket dans la cours de l'école**

Le montant du devis GPE (fourniture et pose) est de : 1489,00 €HT (1786,80 €TTC). Ce devis date du 15 novembre 2016. Le conseil municipal donne son accord pour cette acquisition, tout en sachant qu'elle n'est pas inscrite au budget d'investissement 2017 de la commune.

#### **11-7) Evolution sur les activités périscolaires avec le nouveau gouvernement**

Nous devons attendre les décrets d'application qui autorisent les maires à décider d'abandonner la réforme « Peillon » de l'école le mercredi ou de maintenir l'école du mercredi et les TAP. Si tel est le cas le conseil municipal est d'accord pour revenir à la semaine de 4 jours.

#### **11-8) Comportement de Monsieur BENMATALLA Medhi Salim**

Mercredi 17 mai 2017 devant la mairie à 6h45, M Benmatalla, au comportement agressif, interpelle une nouvelle fois le maire qu'il estime seul responsable de l'installation d'un terrain multisports rue des Bouleaux à Laussonne.

M Benmatalla est convaincu que le maire a le moyen de tout faire y compris celui de la faire enlever. Au cours des deux derniers mois, cette personne l'a interpellé à trois reprises quand il est seul.

M le Maire informe le conseil municipal qu'il assimile ce type d'agression à du harcèlement moral. Si ses agissements devaient se poursuivre, un appel devant la justice sera mis en œuvre à l'encontre de M Benmatalla.

#### **11-9) Prospectus campagne législatives .**

Le chantier de l'école de Laussonne sera présenté dans le prospectus de campagne de LW et CG

*Divers autres : M le Maire reviendra régulièrement sur l'information des élus au regard des contrats de ruralité et autres sources de financement des projets d'investissement des communes par : l'état, la région, le département et autres encore. Pour l'instant, il n'a aucune information sur la formule « AMI pleine nature » (mail de Carole Jeanjean du 17 mai 2017) qui permettrait d'apporter une aide financière au projet d'étude de faisabilité de la Transcévenole voie verte.*

Fin de réunion 22h30

Maire : Pierre GENTES